



MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-34

L'an deux mille vingt-deux,  
Le 12 décembre 2022,

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

**Date de convocation :** Le 1<sup>er</sup> décembre 2022  
**Date d'affichage :** Le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers** Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Jean-Pierre FLOUR, Marie-Françoise LECAILLE, Emilie LISSE, Valérie DELATTRE, Philippe LELIÉVRE

Excusé(e)s avec pouvoirs :

14/19

- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Dominique NAVET
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Michel QUANDALLE
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Emilie LISSE
- Sylviane CORNET donne pouvoir à Alain FIX
- Julien DIEU donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE

5/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Michel QUANDALLE est nommé secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE**  
**Au titre de la FARDA : Aides à la voirie communale**

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT, Vu le budget communal,

Monsieur le Maire **propose** à l'assemblée :

- De solliciter Monsieur le Président du Département dans le cadre du FARDA au titre des de l'aide à la voirie communal pour :
  - Traversée de route – rue du Gart,
  - Réhabilitation de trottoir rue Marcel Caudeville
  - Reprise des bordures – Résidence la Plaine
  - Voirie Camping municipal

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2022

Application agréée E.lespalite.com

99\_DE-062-21620906 0-20221212-2022\_34-DE

Le montant des travaux est estimé à 36189 € HT pouvant être subventionnés à hauteur de 40% par le Département. Montant plafonné à 15 000€.

- De lui donner l'autorisation d'engager toutes les démarches et de signer tous les documents se rapportant à la demande de subvention ci-dessus mentionnée.
- Suite à la décision de la commission du Conseil Départemental, d'accepter la subvention du montant accordé au titre de l'aide à la voirie communale lui permettant l'encaissement de celle-ci au budget principal de la commune.

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré  
A La Capelle-les-Boulogne,  
Le 12 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT.



Certifié et rendu exécutoire le : 14 DEC. 2022



REÇU EN PREFECTURE

Le 14/12/2022

Application agréée E.legalite.com

93\_DE-062-214219 03 0-20221212-2022\_34-DE